



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} mars 2022

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 7

Le premier mars deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Le premier mars deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VELLAT, Martine MORETTI, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane GALLON à Michel DUCROUX, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Christophe GUYOT à Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Madame Anne Sophie DA COSTA

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Madame Anne Sophie DA COSTA est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2022 est lu pour approbation et signature et les membres présents à cette séance le signent.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point non prévu à l'ordre du jour. Il s'agit de se prononcer sur la vente de terrains pour la construction de la résidence intergénérationnelle à Saint-Georges. Le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

AFFAIRES GENERALES

2022-04 Délégation de signature au profit de Madame le Maire - Résidence intergénérationnelle

Vu les conventions signées par la précédente mandature, et la délibération n° 2018-023 du Conseil Municipal du 29 janvier 2018, portant régularisation de la cession des terrains à Saint Georges dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Section cadastrale : AM numéros 52, 53, 56, 385, 62, 273, 274 et 379,
- Superficie totale : 14 814 m²

Considérant la nécessité de finaliser la vente des terrains sus cités au profit de Mon Logis, en vue de la construction de la résidence intergénérationnelle au prix de 300 000 euros TTC, soit 250 000 euros HT payable comptant (à concurrence de 150 000 euros TTC, soit 125 000 euros HT) le jour de la signature de l'acte et le surplus, converti en la remise par Mon Logis d'une salle commune, d'environ 170 m², clé en mains.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents dans le cadre de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-05 Annulation de PVR suite au dépôt de permis de construire (rue de Montboulon)

Vu la délibération n°2012-069 du 10 décembre 2012 instituant la participation pour voirie et réseaux (PVR) pour l'aménagement d'une voie nouvelle entre la propriété ayant abrité la Gendarmerie et l'ancienne Gare.

Vu les engagements pris par courrier le 26 novembre 2018, par Monsieur Crescent Marault, alors Maire de Saint-Georges-sur-Baulche, concernant la non application de la PVR pour la parcelle AC 235 et AC 236, et ce compte tenu de l'absence de travaux effectués par la Mairie pour le raccordement aux réseaux.

Vu la demande de Certificat d'urbanisme d'information déposée en Mairie sous le numéro CU 089 346 21M0099 concernant les parcelles : AC-235, AC-237 et AC-238.

Vu l'avis favorable des services de la Préfecture pour l'abrogation de la PVR sur ces parcelles, par retour de mail en date du 31 janvier 2022.

Considérant la nécessité de prendre une délibération pour abroger la PVR sur le terrain sus désigné.

Considérant que le projet de création d'une nouvelle voie est ajourné.

Considérant que le raccordement aux réseaux du terrain a été effectué par le propriétaire à ses frais.

Le Conseil décide d'annuler la délibération n°2012-069 du 10/12/2012 pour les parcelles cadastrées section AC 235, 236, 237 et 238.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-06 Annulation de PVR suite au dépôt de permis de construire (allée des Grandes Rayes)

Vu la délibération du 13 décembre 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux (PVR) allée des Grandes Rayes.

Vu le transfert de compétence en matière d'assainissement à la Communauté d'Agglomération, effective depuis le 1^{er} janvier 2020.

Vu la demande de permis de construire, allée des Grandes Rayes, déposée en Mairie sous le n°089 346 21M0023 pour les parcelles AP-527 et AP-579.

Considérant que la demande d'assainissement collectif n'a pas été acceptée par la Communauté d'Agglomération, imposant ainsi un assainissement individuel sur le terrain ; qu'il résulte de ce refus, la nécessité de prendre une délibération pour supprimer la part relative à l'assainissement de la PVR.

Le Conseil décide que le montant de la participation sera ramené à 9,09 euros/m² terrain à desservir au lieu de 9,30 euros.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-07 Organisation de la course cycliste du 1er mai

Vu la demande faite par le Vélo Club d'Auxerre d'organiser une course cycliste le 1^{er} mai « Course du prix du Muguet »

Vu la présentation de la demande de subvention pour l'organisation de cette course,

Vu les différents parcours présentés en fonction de la catégorie des participants,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'organisation de la course cycliste « Course du prix du Muguet » sur le domaine communal,
- **VALIDE** les parcours,
- **ACCEPTTE** de verser une subvention d'un montant de 1 135 € au Vélo Club d'Auxerre,
- **PRECISE** que la subvention sera versée sur présentation, par le club, d'une autorisation officielle pour l'organisation de la course.

FINANCES

2022-08 : Demande de subvention (transport) pour l'activité « savoir nager »

Vu la demande de participation de la Commune sollicitée par l'équipe enseignante de l'école élémentaire afin de financer le transport à la piscine d'Auxerre des séances destinées à l'obtention de l'Attestation Scolaire Savoir Nager (ASSN) pour les classes de CE2 à CM2.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer cette subvention à hauteur de 1 596 euros.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-09 Délibération sur les non-valeurs

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des communes.

Considérant que les demandes d'admission en non-valeur présentées par le comptable relèvent du pouvoir de l'assemblée délibérante.

Considérant que les crédits nécessaires à ces admissions en non-valeur sont prévus tant sur le budget général de la commune que sur celui du Pôle Enfance Jeunesse au chapitre 65.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées sur les listes annexées aux délibérations, correspondant :

- Sur le **budget général** de la commune à la liste n° 5552850333 pour 5 710,35 € au compte 6541
- Sur le **budget du pôle enfance jeunesse** à la liste n° 4215891133 pour 414,63 € au compte 6541 et 772,04 € au compte 6542

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Investissements courants

Une présentation est faite des propositions de la commission Travaux et Finances sur les investissements courants de 2022.

Chrystelle EDOUARD informe que la commission finances n'a pas suivi l'avis de la commission travaux sur les points suivants :

- Concernant l'école élémentaire, un visualiseur en attente de retour d'expérience (au lieu de 3 accordés par la commission travaux) ;
- Concernant ALSH (multi accueil) : Remplacement de mobilier :tables et chaises en bois abîmées salle maternelle et CP CE1 : la commission travaux n'avait pu se prononcer faute d'élément , la commission finances s'est positionnée favorablement au vu des éléments transmis

Chrystelle EDOUARD informe que:

- L'Aire de jeux extérieur au Pôle Enfance Jeunesse, ne sera commandée qu'à réception de l'accord sur la subvention et proposition de plusieurs devis.
- Le mobilier de la cantine (sauf chaises et chariot) ne sera commandé uniquement si les travaux d'agrandissement du réfectoire ont lieu (projet soumis l'obtention de subventions).

Chrystelle EDOUARD précise que la Directrice de l'école maternelle avait demandé 5 PC. Un seul sera acheté mais en contrepartie, des travaux d'amélioration et de sécurité auront lieu dans la cour.

Yannick BARBOTTE précise que cette année les investissements vont être orientés principalement vers les écoles (maternelle et élémentaire) à hauteur de 52 420 euros. Un certain nombre de travaux seront effectués dans les cours (changer le revêtement des jeux extérieurs, changer la clôture, refaire un enrobé autour des arbres car les racines ont décollé le revêtement).

Orientations budgétaires de la commune

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une information sur les orientations budgétaires 2022 ainsi que les impacts de la loi de finances 2022.

Chrystelle EDOUARD présente les orientations budgétaires détaillés pour l'exercice 2022.

Budget principal :

La situation financière de la Commune est saine.

L'objectif est de continuer à baisser les charges de fonctionnement, notamment les dépenses d'énergie. La rénovation thermique de la mairie et la rénovation du gymnase auront une incidence positive sur les factures de gaz et d'électricité.

Il faut poursuivre les efforts entrepris depuis le début de la mandature. Les résultats sont déjà visibles, même si les années 2020 et 2021 sont particulières du fait du contexte sanitaire.

Yannick BARBOTTE ajoute que le contexte actuel, qui pourrait s'aggraver avec la crise Ukraine.

Les collectivités vont devoir faire face à la flambée des coûts de l'énergie risquant d'impacter fortement le budget de fonctionnement.

Certaines municipalités projettent même de fermer quelques bâtiments très énergivores.

Notre politique de réserver une part du budget d'investissement dans des projets visant à réduire la facture énergétique est positive.

Il remercie l'ensemble du conseil d'avoir mené en à peine deux ans les projets de rénovation en led de l'éclairage public, la rénovation thermique de la mairie, le projet de rénovation du gymnase.

Budgets annexes :

VIERGE DE CELLE : c'est l'année de commercialisation des parcelles : 11 parcelles sur 55 ont déjà été vendues et 6 sont réservées. Cela permettra de rembourser les échéances de l'emprunt au fur et à mesure.

Pôle Enfance Jeunesse : Il y a un budget global qui se subdivise en deux budgets, un pour le Centre de loisirs et l'autre pour la crèche.

Chrystelle EDOUARD rappelle que les charges de fonctionnement diminuent et que les charges de personnel restent stables.

Il faut continuer à optimiser les recettes auprès de la CAF.

Il est rappelé que depuis 2020, le PEJ est en déficit. Celui-ci devrait se résorber pour 2023 car ce sera la fin d'une formation coûteuse octroyé à un membre du personnel. La délibération sur les non-valeurs va aussi les pénaliser car elles vont peser dans les dépenses du PEJ.

Malgré un budget contraint des activités s'organisent régulièrement (activité couture, exposition photo).

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations budgétaires de la mandature et du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Madame le Maire remercie les membres de la commission Finances pour le travail accompli.

RESSOURCES HUMAINES

2022-010 Indemnités pour élections des agents municipaux

Il est proposé que le personnel communal, volontaire pour la participation aux scrutins électoraux, soit rémunéré à hauteur de 120 € brut par personne et par tour de scrutin pour les opérations se rapportant aux élections ou référendums qui se dérouleront dans le courant de l'année 2022.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

Christian VEILLAT informe que l'Assemblée Générale de l'Association pour le Jumelage s'est tenue en distanciel le vendredi 25 février à 15h00 au centre culturel, en présence du conseil d'administration.

Concernant l'Assemblée Générale des Amis de la bibliothèque, elle aura lieu le mercredi 2 mars à 18h30 au centre culturel.

Christian VEILLAT donne des informations concernant la braderie de la bibliothèque départementale :

- Une réunion a eu lieu le vendredi 4 février
- 22 000 documents sont destinés à la vente
- Le gymnase sera indisponible du vendredi 6 mai au lundi 9 mai à 16 h 30.
- Les administrés seront informés via des affiches et des mails.
- Jeudi 3 mars à 14h00 - Visite du gymnase avec les responsables de la bibliothèque départementale pour élaborer le plan de salle de la braderie des 7 et 8 mai.
- Une deuxième réunion du comité de pilotage est prévue fin avril avant la manifestation.

Christian VEILLAT donne également des précisions sur la course cycliste du 1er mai à St Georges organisée par le Vélo Club d'Auxerre. Une première réunion d'organisation a eu lieu le 20 janvier.

Des bâtiments communaux seront prêtés dans ce cadre tels que la cour, le préau et les toilettes de l'école élémentaire. Les arrêtés municipaux et démarches administratives seront réalisés avec le policier municipal. Les riverains seront informés par distribution de flyers.

Christian VEILLAT évoque ensuite l'Eco Trail de la Coulée Verte. Le service des sports de la ville d'Auxerre a demandé d'emprunter les chemins situés sur la commune de Saint Georges, le dimanche 13 mars au matin. L'accord a été donné par la commune. Une publication est passée sur le site « Ma Commune Saint Georges ».

Concernant les travaux de la piste BMX, ils auront lieu à partir de début mars (bosses ligne droite et virages). Deux entreprises vont fournir du remblai.

Christian VEILLAT ajoute que la réunion de la commission Sports Culture Association est prévue le samedi 5 mars à 10h00 en salle du conseil.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Claire GUEGUIN annonce les échéances de début d'année au Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) :

- La commission d'admission du multi-accueil PAZAPAS est prévue le 21 mars à 14h en Mairie. Elle rappelle que les dossiers sont présentés à la commission de manière anonyme mais avec des critères de priorité (boulchois, enfants fréquentant le groupe scolaire, parents travaillant sur la commune...)
- Les inscriptions scolaires se feront entre le 21 mars et le 8 avril au PEJ.
- Les inscriptions pour les vacances de printemps se feront avant le 8 avril. Le thème est la « Nature et la Musique »

Concernant les vacances de février, Claire GUEGUIN indique qu'elles se sont très bien passées avec entre autres, un atelier couture qui a permis de confectionner des coussins pour le confort des enfants dans les salles du PEJ.

Concernant les animations, les enfants et les animateurs se sont costumés pour mardi gras.

Claire GUEGUIN informe qu'une proposition de devis a été envoyée pour l'animation « cirque au CLUB VERT ». Il faut compter 60 € la prestation d'1 heure pour 1 ou 2 séances par semaine pendant les vacances ou le mercredi avec un groupe de 12 enfants. Les responsables du PEJ devront faire retour de l'estimation du nombre de séances souhaitées et sur quelles périodes.

De nouvelles activités sur le thème de la photo sont à venir (les mercredis) avec une exposition photos au PEJ installée ce début de semaine par Mr LEAU, de la ligue de protection des oiseaux.

Concernant la cantine scolaire Claire GUEGUIN précise que la cantine a repris au restaurant scolaire depuis le 28 février pour tout le monde. Claire GUEGUIN informe qu'une demande de visite de notre restaurant scolaire a été formulée par la Mairie d'Appoigny. L'autorisation a été donnée.

Ecole ELEMENTAIRE :

Claire GUEGUIN a envoyé un mail au Directeur pour lui demander l'information sur la reprise du Conseil Municipal des Jeunes car à présent le brassage des classes est de nouveau autorisé.

Claire GUEGUIN a été informé par le Directeur de l'occupation de l'école, les mercredis 2, 9 et 16 mars en matinées pour des formations enseignants

Ecole MATERNELLE :

Claire GUEGUIN informe que le Conseil d'école aura lieu le 7 mars à 17h45 en salle du Conseil de la Mairie.

A noter qu'un projet de courrier à l'attention des parents d'élèves est en cours d'élaboration par le Policier Municipal. Il s'agit de rappeler le code de la route notamment concernant le stationnement aux abords des écoles.

Enfin Claire GUEGUIN mentionne un mail de la Préfecture pour l'intensification des capteurs de CO2 en milieu scolaire avec une augmentation de l'aide accordée à raison de 8 € par élève au lieu de 2 € précédemment. En attente d'éventuelles nouvelles recommandations.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

Communication :

- Le panneau des maires de Saint-Georges (depuis 1792) qui sera affiché dans la salle du conseil en Mairie a été commandé.

- La commission a décidé d'éditer le prochain bulletin municipal en juin afin d'avoir un maximum d'informations communales

à diffuser (travaux à venir, projet gymnase, budget communal...) et le bulletin d'inscription au repas des aînés.

- Un mini clin d'œil (format A4 recto/verso) sera distribué mi-mars avec des informations communales, un agenda des manifestations de mars à fin juin.

Animation :

- Repas des aînés 2022 : La date du 22 octobre, au gymnase municipal, a été retenue. L'orchestre Mosaïque reviendra avec un nouveau spectacle.

Une demande de prêt pour les tables et chaises à la Mairie d'Auxerre a été faite avec en réponse, un accord de principe.

Un devis est demandé pour le parquet de danse (le double de surface pour des questions de sécurité) et la Mairie de Charbuy a été contactée pour le prêt de l'estrade.

La commission animation a choisi (après étude de 3 devis) le traiteur Stéphane CAMU

Ce repas étant organisé par la municipalité, les élus seront sollicités pour être bénévoles au service du repas.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

Richard FAURE informe que des contrôles de vitesse ont eu lieu Boulevard de la Guillaumée et avenue du Château.

Il précise également avoir participé à une réunion avec le principal du collège. Ce dernier a été interpellé sur la présence de capsules de protoxyde d'Azote à proximité de l'établissement. Une intervention de sensibilisation auprès des élèves sera organisée par l'infirmière scolaire.

Le jeudi 3 mars, Richard FAURE participera à une réunion avec le conseil départemental. Il s'agit d'un retour sur l'analyse effectuée suite au comptage de véhicules (notamment du nombre de poids lourd) qui passent dans la commune chaque jour.

Enfin Richard FAURE informe que les blocs posés à l'entrée du lotissement de la Vierge de Celle vont être retirés pour laisser entrer les engins de chantier dans le cadre des premières constructions de maisons.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

Chrystelle EDOUARD informe que la prochaine commission finances aura lieu le 8 mars à 18h30. Il sera traité de l'octroi de subventions et de la préparation du Budget Primitif 2022.

Concernant le concours pour le Gymnase, le jury a retenu 3 candidatures sur les 19 qui ont été présentées. Les lauréats (Ligne 7, Sénéchal Auclair et Basalt architecte) ont jusqu'au 4 avril pour remettre leurs offres.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

Lotissement la Vierge de Celle :

Yannick BARBOTTE informe que la société ID verdé a replanté les arbustes qui n'avaient pas repris cette année. Des poteaux de rue ont également été posés par les services techniques de la Commune. Toutefois, les plaques portant les noms de rue seront fixées ultérieurement afin d'éviter les vols.

Rénovation toiture, isolation et fenêtres de la Mairie :

Yannick BARBOTTE participera à une réunion le 03/03/2022 avec l'entreprise GLS et DURY. Le début des travaux pour l'installation des huisseries est prévu fin mars.

Projet Gymnase :

Yannick BARBOTTE, accompagné du cabinet de conseil Mott Macdonald a fait visiter le gymnase aux 3 candidats retenus pour présenter une offre.

Projet liaison douce Montmercy :

Il y a des réserves sur le projet. Techniquement des points n'ont pas été éclaircis en amont. Il y a une ligne haute tension sur la voirie projetée. Une demande de déplacement d'ouvrage a été faite. Il faut que les travaux soient pris financièrement en charge par ENEDIS. Dans le cas inverse, le projet ne sera pas réalisé.

Travaux de la Communauté d'Agglomération

Montmercy Champs Saint Eusèbe.

Yannick BARBOTTE informe que le renouvellement de la canalisation d'eau potable est terminé. La reprise des branchements est effective.

Sur le même secteur, les réfections de la chaussée débiteront fin du deuxième trimestre 2022, en fonction des conditions météorologiques.

Rue de Montboulon

Yannick BARBOTTE annonce que le renouvellement de la canalisation Eau potable sise Rue de Montboulon, actuellement en mauvaise état, est prévu courant 2022 selon la Communauté d'Agglomération.

Personnel / Michel DUCROUX :

Michel DUCROUX informe que le conseiller numérique est parti. Les candidatures sont relancées.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	Référence cadastrale	SUP.	BIEN
DIA 22M00004	20/01/2022	BD-56	1 960	NB
DIA 22M00005	25/01/2022	AP-486	2 380	B/TP
DIA 22M00006	25/01/2022	AO-127	1 316	B/TP
DIA 22M00007	07/02/2022	AK-293	661	NB
DIA 22M00008	07/02/2022	AK-267	531	NB
DIA 22M00009	07/02/2022	AI-255	699	NB
DIA 22M00010	07/02/2022	AK-304	515	NB
DIA 22M00011	07/02/2022	AK-278	476	NB
DIA 22M00012	07/02/2022	AK-285	534	NB
DIA 22M00013	07/02/2022	AI-256	522	NB

Information du maire

Un dossier d'information a été reçu de la part de Free mobile. Il concerne la modification du relais sur le pylône existant chemin de la Croix Bonnot à Saint Georges dans le cadre du passage à la 5G de la commune. (Dossier consultable à l'accueil de la Mairie)

Aurélien HELLÉ demande si une réunion publique sera envisagée à mi-mandat. Madame le Maire lui répond par l'affirmative en précisant que plusieurs sujets devront être abordés.

La séance est levée à 21h30.